

Payer

Épargner

Emprunter

S'assurer

Investir

LE CPH PH

CPH
Banque



103

MAI 2024

La volonté de réussir ensemble

Rue Perdue 7
7500 Tournai

M A G A Z I N E D ' I N F O R M A T I O N D E L A B A N Q U E C P H

Les carnets de dépôts réglementés, le **premier choix** pour beaucoup d'épargnants belges.

Même si elle est bien connue et plébiscitée, cette formule de placement, sa fiscalité ainsi que les règles et conditions parfois complexes qui la régissent posent un certain nombre de questions. Taux de base, prime de fidélité, compte réglementé ou non, exonération fiscale : voici quelques informations pour y voir clair.

Réglementé ou non réglementé ?

Les comptes d'épargne les plus choisis par les Belges sont des comptes dits « réglementés », c'est-à-dire qu'ils répondent à des règles définies par la loi. Leurs intérêts bénéficient d'une exonération d'impôts plafonnée à 1 020 euros par personne par an pour 2024. À savoir qu'un compte au nom de deux époux ou cohabitants légaux bénéficie de la double exonération.

Par contre, pour un compte d'épargne non réglementé, c'est la totalité des intérêts perçus qui est soumise à un précompte mobilier de 30 %, et ce, dès le premier euro d'intérêt.

Carnet de dépôts et déclaration d'impôt.

Le précompte mobilier (15 %) sur les intérêts d'un carnet de dépôts réglementé est retenu par la Banque CPH sur les inté-

rêts qui dépassent le plafond de 1 020 euros/personne/an. Ce prélèvement s'opère au moment du versement des intérêts. Ce précompte est libératoire, vous ne devez donc ainsi plus le déclarer.

Quid si je détiens/suis titulaire de plusieurs carnets de dépôts.

Dans ce cas, la banque considère chaque compte séparément. Imaginons que vos comptes d'épargne souscrits (auprès d'une même banque ou non) rapportent chacun des intérêts inférieurs au plafond d'exonération mais le dépassent lorsqu'on les additionne : vous devez alors calculer vous-même le montant dépassant le plafond et mentionner celui-ci dans votre déclaration d'impôt. Ce surplus sera alors soumis au précompte mobilier de 15 %.

Et pour mon compte d'épargne à l'étranger ? Rien à déclarer ? Et bien si !

Chaque année, il convient de déclarer et de mentionner dans votre déclaration fiscale tous vos comptes à l'étranger à la Banque nationale de Belgique (BNB).

L'échange automatique des informations relatives aux comptes financiers au niveau international, permet au fisc d'avoir connaissance de tous les comptes d'épargne que vous détenez à l'étranger et donc bien sûr, aux revenus qu'ils génèrent.

Si l'institution financière étrangère ne prélève pas le précompte mobilier belge pour vous, ce qui est généralement le cas, vous devrez donc indiquer vous-même le revenu imposable afférent dans votre déclaration d'impôt.

Dans un souci de transparence accrue pour l'épargnant nous vous renvoyons à notre page web qui contient une synthèse de toutes les informations pertinentes relatives aux comptes d'épargne réglementés différents proposés par la Banque CPH ainsi que leurs conditions de taux : <https://www.cph.be/epargner/comptes-depargne-reglementes-commercialises-par-la-banque-cph/>

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous vous annonçons que la Banque CPH étendra son offre et proposera d'ici peu un nouveau carnet de dépôts réglementé avec, moyennant le respect de certaines conditions, des conditions de taux attrayantes. Toutes les informations suivront.

Vous souhaitez investir ?

TWAIN by CPH est un service d'investissement numérique développé au sein de la Banque CPH en collaboration avec la société ECONOPOLIS. Ce service est accessible à l'ensemble des clients CPH possédant un compte courant via la plateforme MyCPH.

TWAIN
by CPH

TWAIN by CPH en pratique

Le conseil délivré est non-indépendant dans la mesure où l'offre d'investissements est limitée à des propositions de souscription dans un ensemble de fonds d'investissement.

En fonction de la personnalité et des préférences du client investisseur, un portefeuille d'investissement sur mesure, performant et responsable sera proposé et ce, au moyen d'algorithmes avancés.

Le client investisseur sera préalablement invité à répondre à un certain nombre de questions. Cette étape a pour objectif d'identifier son niveau d'expérience et de connaissances en matière d'investissements financiers, de même que son niveau de tolérance au risque et sa situation financière, c'est-à-dire de déterminer son profil d'investisseur.

Comment ouvrir un dossier d'investissement TWAIN by CPH ?

L'ouverture d'un dossier d'investissement n'est possible que pour les clients titulaires d'un compte courant CPH. La souscription se fait exclusivement via MyCPH dans la rubrique Investissements.

À propos de notre partenaire ECONOPOLIS

ECONOPOLIS est une société 100% belge et indépendante, de gestion d'actifs et de conseils en investissement.

ECONOPOLIS s'est fortement engagée en faveur de la durabilité depuis sa création, notamment en gérant des portefeuilles de manière responsable sur le plan Environnemental, Social & Gouvernance (ESG) et en se concentrant sur les thèmes qui contribuent aux solutions climatiques.

« Pour ECONOPOLIS, la durabilité signifie assumer la responsabilité de l'impact que nous avons sur notre environnement. »

Le mot des **présidents**

2023 fut l'année de la confirmation de la hausse des taux des Banques centrales : automne 2023, les taux de la Banque américaine atteignaient 5,50 % et ceux de la Banque centrale européenne 4 % (venant respectivement de 0,25 % et -0,50 % en période Covid 2020-21-22). Les marchés anticipent maintenant de fortes baisses, reste à savoir quand ? Nos deux banquiers centraux sont sur le mode « pause », après avoir combattu l'inflation élevée en augmentant les taux d'intérêts, ce qui a conduit à une baisse généralisée de la demande et donc un ralentissement de l'économie. La situation économique est cependant très différente aux États-Unis par rapport à l'Europe : pour 2023, la croissance y fut de 2,4 % pour 0,6 % chez nous avec l'Allemagne en récession. Bref, la période de l'argent gratuit est révolue et la production de crédits logement est en forte baisse. Nous assistons donc à un retournement sur le marché immobilier après une décennie de forte hausse : en 2023, les prix réels des logements, c'est-à-dire les prix ajustés de l'inflation, sont en baisse. Les prix nominaux sont eux en légère hausse mais l'inflation fut de près de 10 %.

Les transactions sont aussi en chute libre car les propriétaires ne sont pas prêts à vendre leur logement, sachant qu'ils doivent financer leur nouvelle acquisition à des taux d'intérêts beaucoup plus élevés.

2024 devrait voir un retour à la normale de la courbe des taux actuellement inversée où sur les marchés, on emprunte à 3,70 % à un an mais à 2,75 % à 10 ans. Sans parler de la volonté de la BCE de ne plus être le

dernier acheteur des dettes publiques sur le marché secondaire mais de drastiquement réduire son bilan après une agressivité de croissance hors-norme pendant la période Covid.

Sur le plan des valorisations des actions, les marchés furent difficiles jusqu'à octobre, date où les banquiers centraux annoncèrent la fin du cycle de hausse des taux et des baisses à venir en 2024, baisses toujours favorables aux valorisations d'actifs financiers. On ne peut que se réjouir de revenir dans un marché où ce sera la qualité des équipes de gestion qui l'emportera sur des données macro-économiques de marché. 2023 fut une année très difficile pour les start-ups car les levées de fonds d'argent frais furent quasi inexistantes.

Pour la maison CPH, ce fut aussi une année de transition où une nouvelle équipe de direction est en train de se mettre en place pour 2024 afin de pérenniser le modèle de Banque locale de proximité, organisée sous forme de coopérative et avec une logique Brick & Click.

Notre pied de bilan est en légère baisse à 3.193 MEUR (-44 MEUR / -1,4 %). Proposé à l'AGO du 23 avril 2024, un dividende stable de 4 %.

Alain Declercq

Président du Comité de direction (jusqu'au 31/12/2023)

Mathieu Desmet

Président du Comité de direction (depuis le 01/01/2024)

Roland Gillet

Président du Conseil d'administration

REMERCIEMENTS :

Carole Equeter

ÉDITEUR

RESPONSABLE :

Gabriel Lombet
Rue Perdue 7
7500 Tournai

RÉDACTION :

Département
marketing,
Carole Equeter
et Jean-Louis Godet

PRÉPRESSE :

 Labelpages
Rue Michel Holyman 12
7500 Tournai (Vaux)

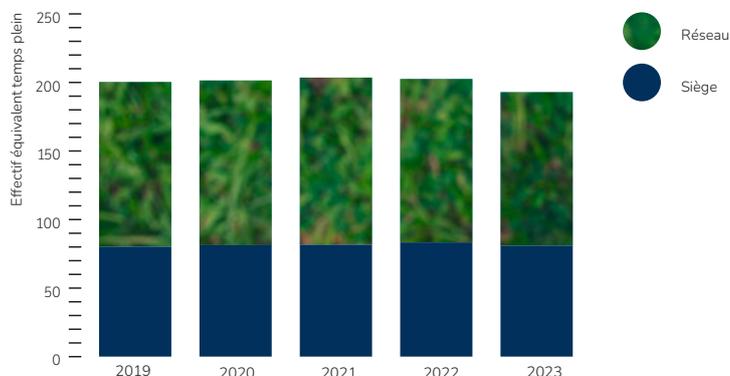
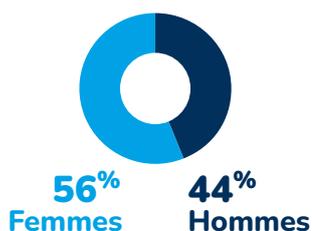
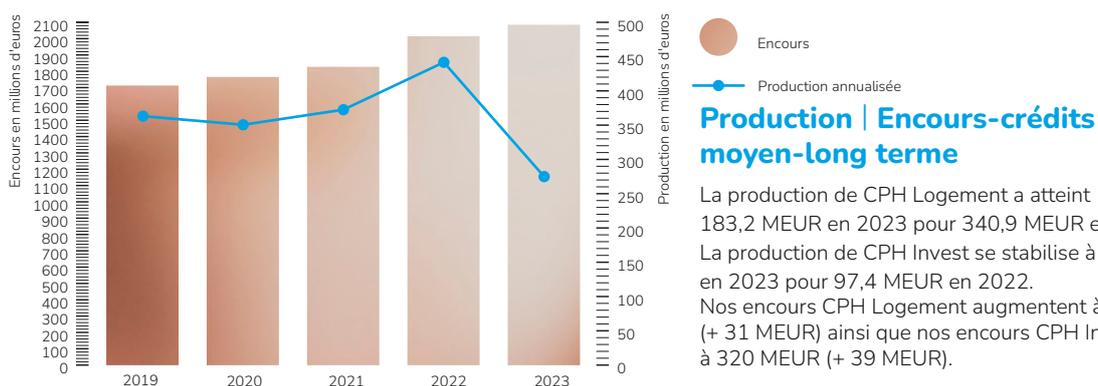
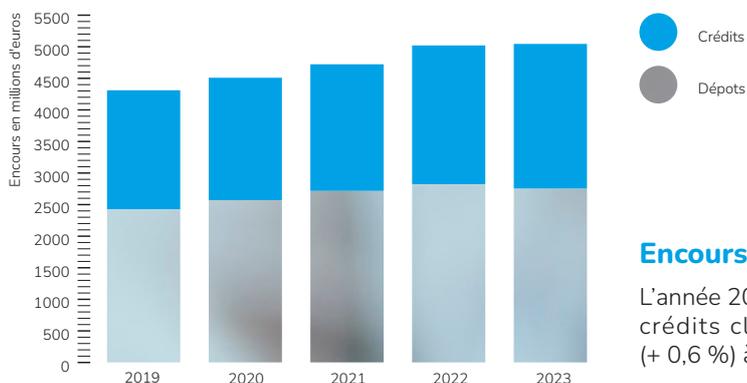
IMPRESSION :

Dreamcom sprl
Zoning Industriel
de Martinrou
Rue du Rabiseau 15
6220 Fleurus

SOMMAIRE N°103

- | | | | |
|----------|---|-----------|---|
| 2 | Carnets de dépôts réglementés
Twain by CPH | 8 | Juridique |
| 3 | Le mot des présidents | 9 | Ronquières Festival |
| 4 | L'activité de votre
banque en 2023 | 10 | La recette de Carole Equeter |
| 6 | Parc Pairi Daiza a 30 ans ! | 11 | L'agence CPH de Namur
Attention aux faux employés
de banque |
| 7 | Le Tour du Monde en 80 jours
par Luc Petit | | |

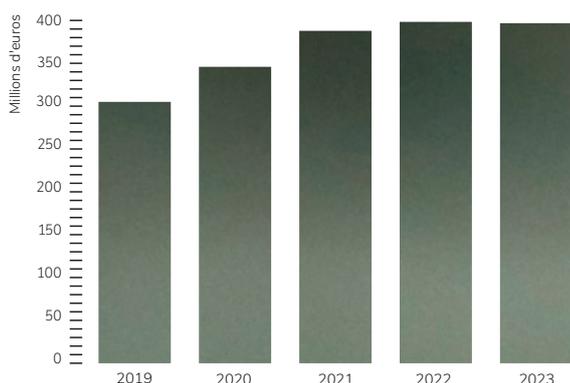
L'Activité de votre banque en 2023





23

L'ACTIVITÉ DE VOTRE BANQUE



● Fonds propres

Fonds propres

Nos fonds propres au sens large (y compris FRBG) baissent légèrement de 1,6 MEUR pour un total de 396,8 MEUR, après une croissance de 10 MEUR en 2022.

Faits saillants de l'année 2023



	2023	Delta avec année 2022	%
Total bilan (Schéma B)	3.193 MEUR	-44 MEUR	-1,4 %
Capitaux propres au sens large (Schéma B)	397 MEUR	-1,6 MEUR	-0,41 %
Marge d'intermédiation	52,7 MEUR	4,2 MEUR	8,50 %
Bénéfice de l'exercice	6,5 MEUR	0,4 MEUR	6,8 %
Cost income ratio	51,81 %	16,19 %	45,45 %
Ratio de solvabilité	22,63 %	0,92 %	4,24 %
Encours Dépôts & Bons de caisse	2.749 MEUR	-69 MEUR	-2,40 %



© Florent Grivilère

Le CPH et Pairi Daiza, 30 ans main dans la main !

Pairi Daiza a trente ans cette année. Un anniversaire que le Parc animalier de Wallonie picarde, que d'aucuns qualifient de « Meilleur Zoo d'Europe », fêtera en grande pompe durant ce mois de mai, en inaugurant « Les Îles du Soleil Levant », son neuvième monde qui fera la part belle aux beautés et à la culture japonaises.

Trente ans et une réussite désormais reconnue internationalement... même si les débuts furent quelque peu laborieux.

Nous sommes en novembre 1992. Eric Domb, alors jeune avocat, se rend au Domaine de Cambron, à Brugelette, entre Ath et Mons. Pas de son propre chef, mais à la demande du beau-père de sa secrétaire qui envisage de créer un Parc ornithologique « avec quelques attractions mécaniques » sur le site de l'ancienne Abbaye. L'idée de cette visite l'ennuyait totalement, expliquera bien plus tard le fondateur de ce qui s'appellera d'abord Paradisio. Et les hasards de la vie décident alors de la suite... Les arbres, la rivière, les étangs, la tour abbatiale en ruines jouent de leurs charmes mélancoliques en ce samedi d'automne 1992... Et c'est le coup de foudre absolu pour les lieux. Eric Domb fait le choix d'abandonner une carrière professionnelle qui ne lui apporte que peu de satisfactions pour mettre lui-même sur pied ce projet de Parc ornithologique. Le site est racheté au printemps 1993.



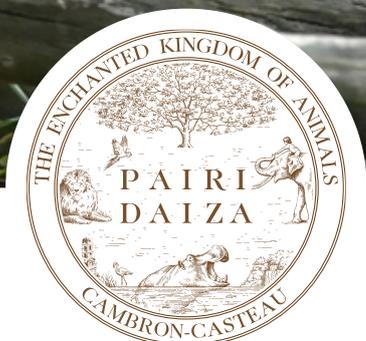
© Florent Grivilère

Et commencent les galères. Innombrables. « Plus je rêvais de réaliser ce projet, plus je me rendais compte qu'il était quasi impossible de le présenter avec succès à des investisseurs sauf à disposer moi-même d'un capital de départ. » Quelques semaines avant l'ouverture, en mai 1994, le Jardin est tout sauf présentable. « Nous étions au bord du précipice, on savait également qu'on allait avoir 100 000 visiteurs de moins que ce qui avait été prévu, on avait plus de dépenses que de recettes... », se rappelle Eric Domb. Il est des bébés mieux nés...

Fort heureusement, certains partenaires, rares mais très précieux, font la différence et ne cesseront jamais de croire au projet d'Eric Domb et de ses associés. Parmi les soutiens indéfectibles, on trouve Alain Declercq, patron de la Banque CPH. L'homme a un véritable coup de cœur pour cette initiative hors du commun. Aucun banquier « classique » n'a accepté de le financer, sauf lui. Quelques jours avant l'ouverture, il placarde le bulletin météo en disant « Il va faire beau pour l'inauguration du Parc ! ».

Eric Domb n'oubliera jamais ce soutien vital reçu du CPH. Alain Declercq et lui sont devenus amis, fidèles pour la vie. L'aide du CPH ne s'est d'ailleurs pas éteinte avec les premières années du Parc. Que du contraire ! Si Paradisio est devenu Pairi Daiza, si le jardin ornithologique s'est mué en Parc animalier de premier plan, si le public est passé de quelques milliers de visiteurs par saison à près de 2,3 millions l'an dernier, ce long chemin de trente ans a été parcouru avec le CPH en allié indéfectible.

C'est aussi ça, la volonté de réussir ensemble.



© Patricia Hody



© Galina Bonnard



© Benoit Bouchez



© Bruno Fosio

Le Tour du Monde en 80 jours à Belœil, la nouvelle féerie de Luc Petit !

Cet été, Luc Petit et Les Nocturnales vous entraîneront pour un époustouflant périple dans les jardins enchanteurs du Château de Belœil ! Après Le Petit Chaperon Rouge, Pinocchio et Peter Pan, une grandiose mise en scène inédite et fantasmée fera vivre cette fois l'univers héroïque de Jules Verne. Ce prolifique écrivain du XIX^e siècle, père de la science-fiction, a imaginé exploits et machines fantasmagoriques inspirés des grandes découvertes de son temps et des récits épiques des explorateurs...

Dès le 25 juillet, vous embarquerez avec Luc Petit et sa troupe de plus d'une centaine d'artistes sur les traces du flegmatique Phileas Fogg et de l'excentrique Passepartout pour une virée exotique à travers les continents. Vous voyagez à toute vapeur au milieu de péripéties, de voltiges et de courses poursuites ! Un véritable rendez-vous en terres inconnues, au cœur des déserts brûlants et de la jungle profonde, sur les cimes vertigineuses des montagnes rocheuses ou sur l'infini des océans...

Une intrigue où vibreront le souffle de l'épopée, le feu et l'effroi, la magie des artifices, les pièges et les coups du sort, le tout en costumes belle époque et en compagnie des animaux les plus fantastiques de la planète !

L'événement familial de votre été, en partenariat avec la Banque CPH.

Le temps d'une nuit d'été, défiez les étoiles filantes pour une haletante course autour du monde : un fabuleux voyage où l'on frissonne au vent de l'aventure et dont on revient les yeux emplis de rêves.

Les nouveautés de l'édition 2024 :

- Le spectacle sera à l'affiche quatre semaines, incluant la fin juillet et trois semaines en août.
- Un espace Glamping étendu et thématisé Jules Verne au sein même du Domaine.
- Mise à disposition d'un accueil des camping-cars à proximité immédiate du Château.
- Un restaurant éphémère en partenariat avec le Chant d'Éole et en collaboration avec le chef étoilé Benoît Neusy.
- Kids zone avec châteaux gonflables et animations pour les enfants.

Infos et réservations :

www.nocturnales.be

Bénéficiez d'un tarif réduit grâce au code promo CPHCLIENTS10 valable jusqu'au 25/07 inclus.

Abonnez-vous à la page Facebook de la Banque CPH, un **concours** sera organisé avec, à la clé, des entrées !





Statuts de mariés ou de cohabitants, qu'en est-il sur les plans successoral ou patrimonial ?

Si le mariage reste une institution bien ancrée dans notre société, beaucoup de couples optent pour la cohabitation légale. Ces deux statuts engendrent cependant des différences importantes en fonction du régime de conjugalité choisi.

Les principales motivations qui encouragent les couples à contracter un mariage, sont d'ordre patrimonial et successoral, par la volonté de protéger son conjoint, le mariage offrant plus de droits que la cohabitation légale. Le plus souvent, la question surgit d'ailleurs dans un couple lorsque survient l'achat d'un bien immobilier, dans la perspective de ce qui se passerait en cas de séparation ou de décès.

Tant les époux que les cohabitants légaux bénéficient de la protection du logement familial. Cela signifie que même si un partenaire est seul propriétaire de l'immeuble où loge le couple, il n'est pas autorisé à le vendre, le donner, l'hypothéquer ou à faire des dettes sur ce bien sans l'accord de l'autre. Par contre, les cohabitants de fait ne jouissent d'aucune protection à cet égard.

Cohabitation légale.

Pour obtenir le statut de cohabitants légaux, il suffit de faire une déclaration à la commune. Mais il est toutefois possible de formaliser davantage la relation en rédigeant un contrat de cohabitation légale ou une convention de vie commune,

devant notaire, afin de définir certaines modalités. Quoiqu'il en soit, il est recommandé de consulter un notaire qui vous aidera à déterminer le régime le plus opportun selon vos besoins, votre situation et votre mode de vie.

Mariage.

Dans le cas d'une union formalisée par un mariage, si les partenaires ne signent pas de contrat, ils tombent alors automatiquement sous le régime légal de la communauté. Pour bien savoir ce que cela implique, il est conseillé de consulter un notaire et ainsi déterminer le régime qui convient le mieux à votre situation. En effet, il est possible d'opter par exemple pour la séparation de biens ou encore d'adapter le régime de communauté.

En cas de divorce ou de séparation ?

Mettre fin à une cohabitation légale est très simple : chacun est libre de décider seul sans aucune justification. Il suffit pour cela d'en faire la déclaration à la commune. Pour les époux, par contre, le divorce nécessite davantage de formalités et de temps.

Et en matière de patrimoine ?

Les cohabitants de fait et les cohabitants légaux restent chacun propriétaires des biens qui leur appartiennent. Il est toutefois possible de prévoir des indivisions.

Pour les couples mariés, cela est régi par le contrat de mariage : et diffère selon que les époux ont opté pour le régime légal ou la séparation de biens.

Succession ?

C'est dans cette matière que le régime de conjugalité a l'impact le plus important.

L'époux survivant a droit à l'usufruit sur le logement familial et les meubles, ainsi que sur l'ensemble de la succession.

Le cohabitant légal survivant, quant à lui, ne bénéficie que de l'usufruit sur le logement familial et il peut en être privé par testament.

Le Ronquières Festival 2024 aura lieu du 2 au 4 août 2024 avec **une toute nouvelle affiche pour tous les goûts** et qui s'annonce déjà historique !



© Ronquières Festival

Quelques nouveautés sont annoncées :

Le plan de mobilité a été entièrement revu. De nouveaux parkings de délestage seront créés et un service de navettes renforcé sera mis en place, des solutions gratuites seront proposées, et espérons-le, seront utilisées par le plus grand nombre.

L'app du festival abandonnée les dernières années sera relancée et la Banque CPH en sera le partenaire principal. Cette app sera le centre névralgique pour retrouver en temps réel toutes les infos sur le festival, allant de la programmation au paiement cashless en passant par la mobilité, ainsi que de multiples infos pratiques. Pour le festival et la Banque CPH, cette collaboration est l'expression concrète d'un partenariat fidèle et solide d'une dizaine d'années déjà. L'app est le symbole du lien entre le monde digital et le monde physique, idéal pour symboliser l'univers de la banque !

L'implantation du festival et des scènes est aussi revue pour davantage recentrer le festival et le rapprocher de son ADN convivial. Les scènes Tribord et Babord seront toujours les vedettes au cœur de l'événement et vous réservent de nouvelles surprises, tandis qu'une scène additionnelle s'ajoutera pour accueillir toujours davantage d'artistes étonnants.

Quelques chiffres :

- Le Ronquières Festival attend cette année 75 000 festivaliers, répartis sur 3 jours.
- En 2023, 5 000 campeurs se sont rassemblés sur le site, 1 600 bénévoles ont œuvré chaque jour pour rendre cet événement possible.
- En 11 ans, le festival a accueilli environ 220 artistes et 330 000 festivaliers.
- Le festival est aussi l'occasion que l'entrepreneuriat local se réunisse, 3 000 tickets VIP ont ainsi été vendus en 2023 principalement aux entreprises de la région qui

célébrent ainsi la chance d'accueillir un événement de cette envergure à cet endroit.

- C'est le seul festival à empreinte écologique positive : 120 000 arbres ont été plantés depuis la création de l'événement. Chaque année, de nouveaux efforts sont réalisés pour améliorer l'engagement environnemental sur l'événement (gobelets, tri des déchets, fontaines à eau, navettes, etc). Le festival est labellisé Access 1 et accorde la plus grande importance à l'inclusion.





Tarte à la crème et aux fruits frais

Préparation de la pâte sablée

250 g de farine de froment - 150 g de beurre pommade - 100 g de sucre - 1 œuf - 1 pincée de sel

- Dans un bassin, mélangez le beurre coupé en morceaux, la farine, le sucre et le sel.
- Ajoutez l'œuf et continuez de mélanger, brièvement afin d'éviter que la pâte se rétracte à la cuisson.
- Façonnez une boule avec la pâte. Étalez-la entre deux feuilles de papier sulfuriser à la dimension de votre platine à tarte.

Placez-la durant 1 heure au minimum au réfrigérateur.

Préparation de la crème pâtissière

375 g de lait - 3 jaunes d'œufs - 65 g de sucre - 40 g de farine - 1 sachet de sucre vanillé - Le zeste ciselé d'un citron

- Dans une casserole, faites chauffer à feu moyen le lait, la moitié du sucre et le sucre vanillé.
Remuez régulièrement au fouet.
- Dans un cul-de-poule métallique ou en verre, faites blanchir les jaunes d'œufs avec le reste du sucre puis ajoutez-y progressivement la farine tout en continuant de battre.
- Au fouet, délayez petit à petit le lait chaud dans la préparation.
- Remettez l'ensemble de la préparation dans la casserole. Portez à ébullition durant trois minutes tout en mélangeant énergiquement et continuellement au fouet. Arrêtez lorsque la crème est suffisamment prise. Hors du feu, ajoutez le zeste et homogénéisez.
- Filmez au contact et placez 1 heure au minimum au réfrigérateur.

Assemblage

- Sortez la pâte sablée du réfrigérateur.
- Ajustez votre pâte sablée aux dimensions de votre moule.

Piquez-la avec une fourchette.

Faites-la cuire à blanc durant 30 minutes à 180°C en la recouvrant d'un papier sulfurisé puis de billes en céramique ou de haricots secs.

- Démouler le fond de tarte. Une fois refroidi, étalez-y la crème pâtissière puis les fruits frais de votre choix (500g de myrtilles, dans le cas ci-présent).
- Pour faire briller votre tarte, étalez au pinceau un peu de confiture tiédie (aux abricots, par exemple). Terminez en parsemant éventuellement votre tarte de brisures de pistaches.

Conseil : assemblez votre tarte au plus proche du moment de la dégustation afin d'en préserver son croustillant.

Ma pincée de science...

Savez-vous ce que sont les radicaux libres ? Il s'agit d'éléments instables qui peuvent endommager nos cellules. Ceux-ci sont naturellement produits par notre corps. Cependant, dans certains cas (tabagisme, infection, stress, exposition aux UV...), ceux-ci peuvent être générés en excès. On parle alors de stress oxydatif, stress impliqué dans le vieillissement cellulaire.

Les antioxydants sont des molécules qui ont le pouvoir de neutraliser l'action délétère des radicaux libres en les captant. De ce fait, les antioxydants sont largement plébiscités dans le cadre de la lutte contre le vieillissement cellulaire. La bonne nouvelle, c'est que les fruits rouges et violacés (myrtilles, framboises, fraises, cerises...) sont riches en anthocyanines, un pigment aux vertus antioxydantes. Je vous invite donc à colorer vos assiettes et à les consommer crus afin de préserver au mieux leurs vertus.

Découvrez l'univers de Carole Equeter dans lequel la science s'invite en cuisine, grâce à sa collection de livres. Infos et commande sur www.carole-equeter.com. Suivez Carole sur la page Facebook « Carole Equeter ».



© Photo Piron

De gauche à droite :
Fabrice Renzonnet, Johanne Falque,
Laurence Peters et Marceline Daron.

La Banque CPH à Namur

CPH Namur

Chaussée de Louvain, 471b

5004 Namur (Bouge)

Tél : 081 262 146

Mail : namur@cph.be

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h30 ;

de 13h30 à 16h00 à guichet fermé*.

Le samedi matin, de 9h00 à 12h00 à guichet fermé*.

* Toutes les opérations sont autorisées à l'exception de la manipulation d'espèces (retraits/versements, etc...).

Ainsi que c'est le cas pour toutes les agences de la Banque CPH, le gérant Fabrice Renzonnet et son équipe composée de Johanne Falque, Marceline Daron et Laurence Peters s'inscrivent pleinement dans la philosophie d'une banque coopérative proche et humaine.

Comme il le confie : « Cette proximité se manifeste par le contact « en prise directe » que nous avons avec nos clients. Ceux-ci nous appellent ou viennent à l'agence, nous ne fonctionnons pas avec un call center centralisé. Et notre clientèle est particulièrement sensible à cette approche. L'atout que nous mettons en œuvre, c'est cette grande disponibilité : en marge des rendez-vous planifiés, nous nous organisons ainsi pour avoir toujours un membre de l'équipe libre qui puisse accueillir un client qui viendrait simplement afin de réceptionner par exemple sa carte bancaire. Notre ouverture du samedi matin est également un plus. »

Attention aux faux employés de banque

Méfiez-vous du spoofing, une technique qui permet aux escrocs d'effectuer des appels en usurpant l'identité d'une autre personne, comme celle de votre banquier par exemple. Ne tombez pas dans le piège !

De plus en plus de personnes sont contactées au téléphone par un soi-disant « employé du service de lutte contre la fraude » de leur banque, un « collaborateur de Cardstop » voire quelqu'un se réclamant de « la police ».

Ces escrocs tentent de convaincre leur victime qu'une fraude a été détectée sur son compte et lui proposent même parfois de se rendre à son domicile pour prétendument « résoudre la situation ».

Peu après, l'escroc peut se présenter chez la victime. Prétextant de la « protéger » d'autres fraudes, le malfaiteur prend non seulement sa (ses) carte(s) de paiement et/ou de crédit avec leur code PIN, mais aussi, par exemple, des bijoux, de l'argent liquide, des ordinateurs, etc. pour les mettre en sécurité, comme il le prétend.

Il faut savoir que les criminels sont généralement très bien organisés et parviennent à gagner la confiance de leurs proies en disposant d'informations personnelles, comme leur nom, numéro de téléphone ou date de naissance.

Comment reconnaître un faux agent de banque ?

Un véritable employé de banque ne vous appellera jamais pour vous proposer de passer chez vous d'urgence à la suite d'une fraude sur votre compte. De plus, il ne vous persuadera



jamais de lui confier vos objets de valeur.

De même, un véritable employé de banque ne vous demandera jamais de lui communiquer vos numéros de cartes, codes secrets, ou codes générés par votre digipass.

Mieux vaut prévenir que guérir !

Un appel vous semble suspect ? Mettez fin immédiatement au contact et informez votre banque ainsi que la police locale.

Vous avez malgré tout été la victime de tels agissements ?

Appelez Card Stop au 078 170 170 pour bloquer votre carte de paiement et/ou votre (vos) carte(s) de crédit.

Informez votre banque.

Déposez immédiatement une plainte auprès de la police.

La police rappelle qu'il est important de porter plainte, même en cas de tentative, le plus rapidement possible. Ces plaintes augmentent en effet la probabilité de retrouver les auteurs. Cette déclaration peut se faire sur place au poste de police ou en ligne via :

[police-on-web](#)

CPH BANQUE

Une banque
coopérative
et **proche** de
ses clients



La volonté de réussir ensemble

CPH
Banque